

Toutes les astuces pour bien utiliser le chatbot Rebecca !

LE GUIDE D'UTILISATION DU CHATBOT REBECCA



OCTOBRE 2023



© *Living Actor*

Et retrouvez toutes mes actualités
sur ma page [PISSARHO](#)

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHATBOT REBECCA.....	PAGE 3
LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON.....	PAGE 4
L'INTERFACE.....	PAGE 5
LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH.....	PAGE 6
LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMINITAIRE.....	PAGE 10
LES NOTIFICATIONS.....	PAGE 14
LA DOCUMENTATION.....	PAGE 15
LES QCM.....	PAGE 16
POUR EN SAVOIR PLUS.	PAGE 17

PRÉSENTATION DU CHATBOT REBECCA

QU'EST-CE QU'UN « CHATBOT » ?

Aussi appelé agent conversationnel ou assistant virtuel, le chatbot est un agent logiciel (comprendre logiciel qui agit de façon autonome) dont le but est de dialoguer avec un utilisateur.

POURQUOI DÉVELOPPER UN CHATBOT ?

L'idée est de mettre à disposition des gestionnaires un outil intuitif, évolutif et simple d'utilisation qui leur facilite l'accès à la réglementation RH et paye de la fonction publique d'Etat.

QUE PROPOSE LE CHATBOT REBECCA ?

Le chatbot Rebecca met à disposition des gestionnaires les règles de gestion RH (RGRH) et les fiches indemnitaires du Référentiel de Paye (RdP). Il fournit les références juridiques associées. Il permet aussi un accès facile à de la documentation ministérielle et interministérielle.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Le chatbot est accessible via un bouton d'appel cliquable situé en haut à droite du navigateur.



En attendant l'installation du chatbot Rebecca sur un des outils de votre structure, vous pouvez le tester en vous rendant sur le portail interministériel du CISIRH, PISSARHO, en cliquant sur le lien suivant :

[HTTPS://PISSARHO.CISIRH.RIE.GOUV.FR/PROJET/29/CHATBOT-REBECCA.](https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/projet/29/chatbot-rebecca)

LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON

1

Une base de connaissances fiable et harmonisée sur la réglementation RH et indemnitaire de la Fonction publique d'État (FPE)

Les réponses apportées se basent toutes sur des textes juridiques et sont formulées pour rendre la réglementation accessible à tous.

Les règles de gestion RH sont validées par la communauté interministérielle. Une partie de ces règles sont également utilisées pour paramétrer les contrôles automatiques des SIRH.

Ces connaissances sont filtrées en fonction du statut de l'agent (titulaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'Etat).

Les fiches indemnitaires ministérielles font l'objet d'un processus de co-construction avec les entités administratives concernées (actuellement : Agriculture, Armées - civils, Conseil d'État, Cour des Comptes, Culture, Éducation nationale, Intérieur).

Ces connaissances sont actualisées en fonction des évolutions réglementaires conformément à ces processus de validation interministérielles ou ministérielles.

Ainsi le chatbot Rebecca, vous donne accès en tant que gestionnaire RH et/ou paye à une base réglementaire de la FPE complète, fiable, à jour, simplifiée et harmonisée.

2

L'accès à des actualités sur les nouveautés réglementaires

Avant d'être intégrées dans les connaissances du chatbot, les actualités réglementaires font l'objet de notifications directement accessibles dans le chatbot.

Le chatbot Rebecca vous permet donc de rester informé des actualités dans votre domaine de compétences : RH et paye de la Fonction publique d'Etat.

3

La mise à disposition de la documentation interministérielle produite par le CISIRH

Le chatbot Rebecca propose un certain nombre de guides et outils sur des thématiques RH et paye souvent complexes afin de vous aider dans la pratique de votre métier (exemple : calculateur du Supplément familial de traitement, calculatrice ISRC, guide sur le congé bonifié).

4

La possibilité de poser vos questions réglementaires via un formulaire

Si le chatbot Rebecca ne peut pas apporter de réponse à votre question réglementaire RH ou paye, un formulaire vous est proposé. Ces formulaires font ensuite l'objet d'une expertise métier du CISIRH et une réponse par mail vous est apportée dans les meilleurs délais.

5

Un outil intuitif, disponible et ludique

Le chatbot Rebecca est un outil simple d'utilisation et disponible à tout moment. Il est également ludique notamment avec sa fonctionnalité QCM.

L'INTERFACE



Bouton d'appel

Activer /
désactiver le son

Réduire la
fenêtre



Imprimer

Avatar
Rebecca

Accès aux catégories
du chatbot

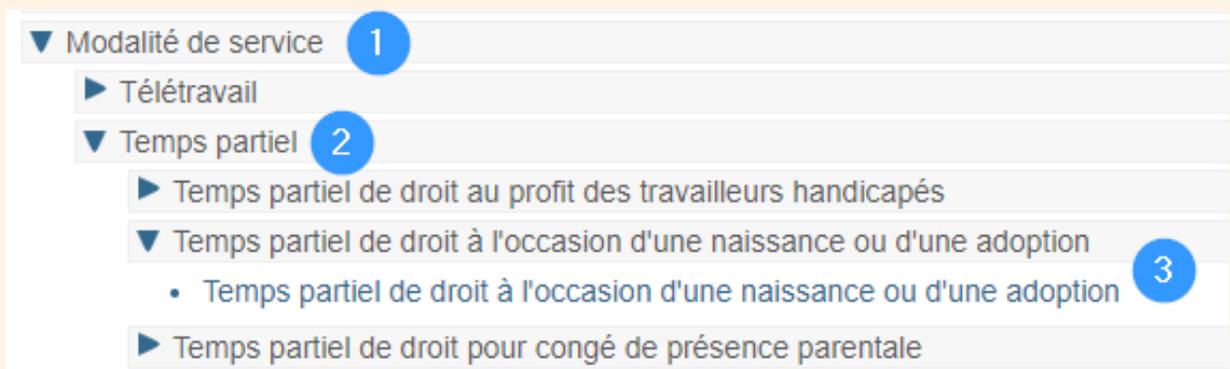
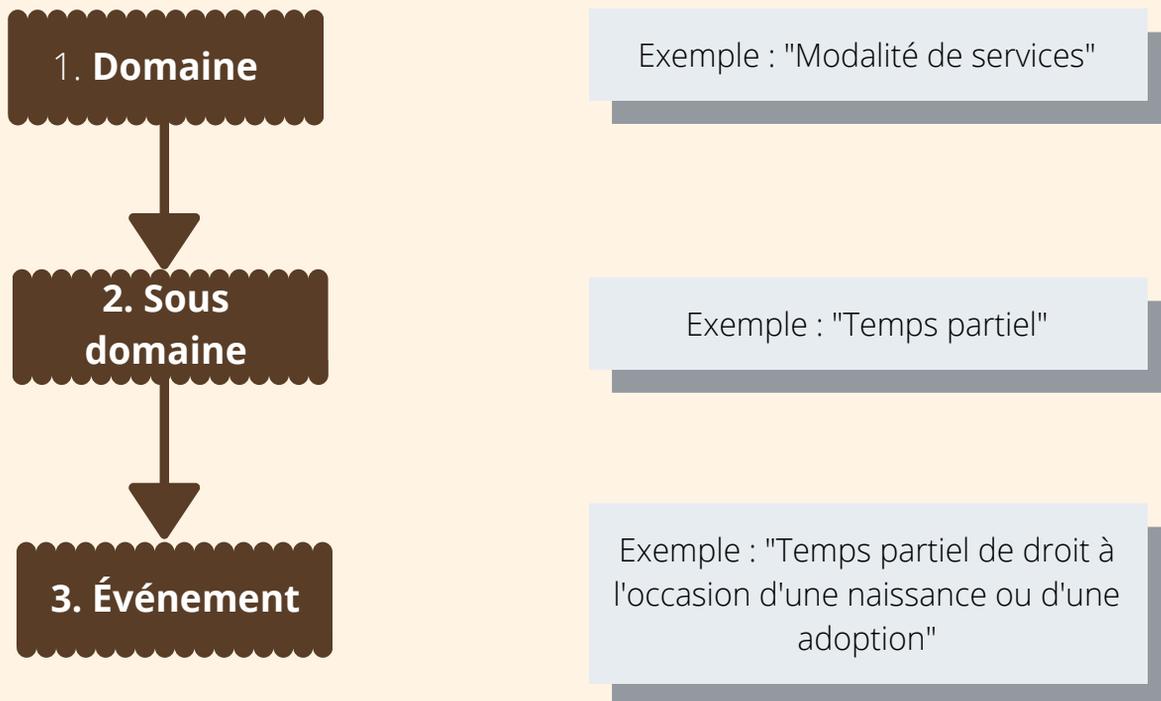
Accès aux
notifications

Bouton de choix des
filtres de population pour
les règles de gestion RH

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

STRUCTURE DU DOMAINE

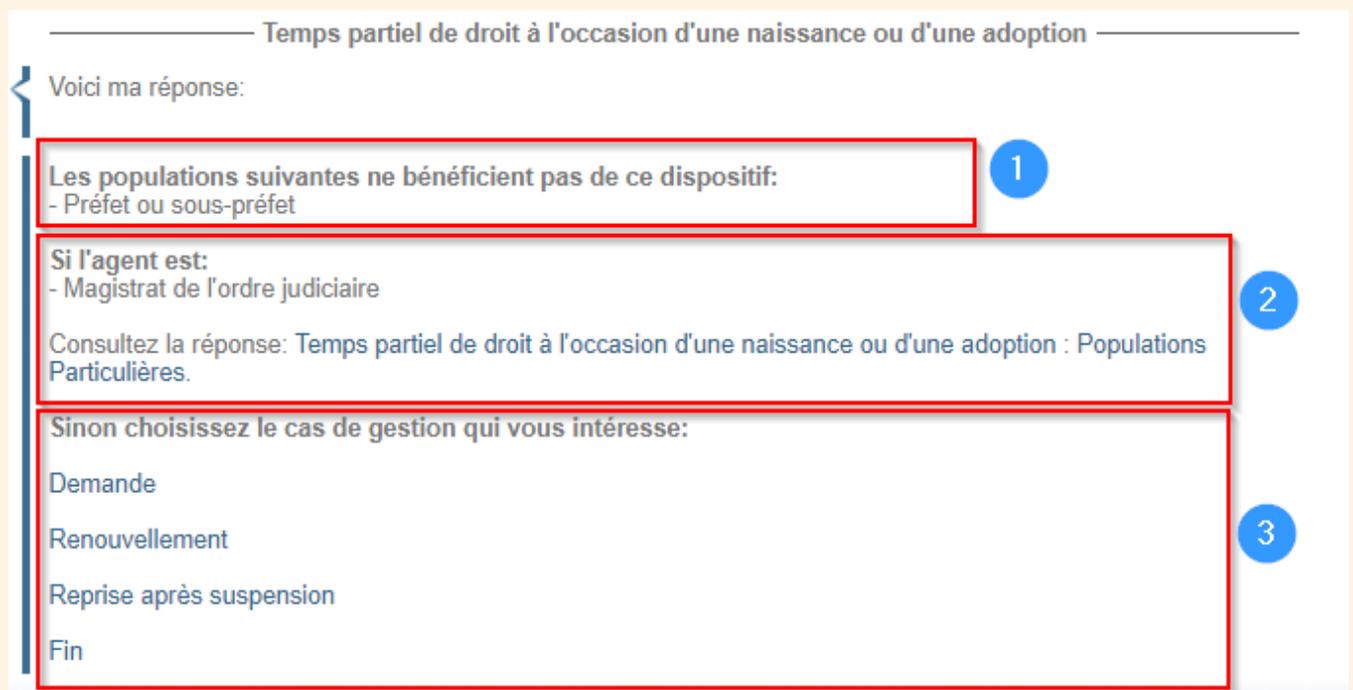
Le contenu des connaissances du chatbot Rebecca est structuré de la façon suivante :



LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

STRUCTURE DU DOMAINE

Une fois l'événement RH sélectionné, la réponse de Rebecca est structurée de la façon suivante :



Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption

Voici ma réponse:

1 Les populations suivantes ne bénéficient pas de ce dispositif:
- Préfet ou sous-préfet

2 Si l'agent est:
- Magistrat de l'ordre judiciaire

Consultez la réponse: Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption : Populations Particulières.

3 Sinon choisissez le cas de gestion qui vous intéresse:

- Demande
- Renouvellement
- Reprise après suspension
- Fin

Dans l'encadré n°1, Rebecca nous précise, si il en existe, les populations exclues de ce dispositif.

Si l'agent fait partie d'une des populations particulières listée dans l'encadré n°2 alors il suffit de cliquer sur le lien "Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption : Populations Particulières" pour connaître les règles de gestion qui s'appliquent.

Enfin si l'agent ne fait partie ni des populations citées dans l'encadré n°1 ni dans l'encadré n°2, alors le gestionnaire doit choisir dans l'encadré n°3 le temps de gestion qui correspond à sa recherche.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

LES DIFFÉRENTS MODES DE RECHERCHE

Le plus intuitif est la recherche par mots-clés.

Quelques conseils pour avoir des résultats pertinents :

- être le plus précis possible dans votre question,
- ne pas faire de phrase complète (privilégier les mots-clés),
- m'interroger sur des cas de gestion et non directement sur des règles de gestion,
- n'utiliser que des abréviations connues.

Un exemple de recherche par mots-clés :

Ne pas saisir "quelles sont les conditions à remplir pour avoir le droit à un temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption ?" mais "temps partiel naissance".



The screenshot shows a chatbot interface with a search bar containing the text "temps partiel naissance". Below the search bar, a message reads: "Voici plusieurs propositions. Pouvez-vous me préciser ce que vous cherchez ?". A list of three suggestions is displayed: "Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption" (highlighted with a red box), "Temps partiel sur autorisation", and "Suspension de temps partiel". At the bottom, a message states: "Ma question n'est pas dans cette liste !".

Savez-vous qu'il existe deux autres modes de recherche ?

Le plus efficace : la recherche par code nomenclature. Le seul pré-requis est d'utiliser les référentiels du Noyau RH FPE. Saisissez votre code et vous parviendrez directement au bon résultat! Saisissez, par exemple, le code  plutôt que "congé maladie ordinaire".

Le plus facile : la recherche dans le contenu des connaissances de Rebecca grâce au bouton "Catégories". Accédez aux différentes thématiques proposées par le chatbot en cliquant sur le bouton  puis sélectionnez votre choix.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE RH

Chaque réponse liée à la réglementation RH fournie par le chatbot Rebecca est formulée de la façon suivante :

Télétravail - Demande

Voici les réponses que je peux vous apporter:



RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Code général de la fonction publique

Décret 2016-151

1/ Une synthèse des textes réglementaires mobilisés.

Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation.



RÈGLES DE GESTION

L'activité de l'agent doit être éligible au télétravail.
Décret 2016-151 A7

L'agent doit présenter une demande écrite d'exercice des fonctions en télétravail auprès du chef de service.
Code général de la fonction publique L430-1 / Décret 2016-151 A5

2/ L'ensemble des règles de gestion RH en vigueur accompagnées des références juridiques associées.

Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation.



IMPACTS

Rémunération : L'agent bénéficie de l'intégralité de sa rémunération.

Carrière : L'agent conserve ses droits à l'avancement d'échelon et à l'avancement de grade en totalité.

3/ Une alerte pour le gestionnaire que l'événement RH peut avoir, par exemple, un impact sur la rémunération de l'agent.

Si une catégorie n'est pas présente, c'est qu'aucun impact n'a été identifié.



POUR EN SAVOIR PLUS

4/ De la documentation interministérielle et/ou ministérielle (guide, mode opératoire ...)

SUGGESTIONS

- 200042 - INTERMINISTERIEL - FORFAIT TELETRAVAIL

5/ Des suggestions

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

STRUCTURE DU DOMAINE

La description de l'indemnité est structurée selon une architecture unique qui reprend les éléments structurants et essentiels de l'indemnité. Cette information sera complétée par des liens directs vers PISSARHO notamment pour la consultation des barèmes associés à l'indemnité (uniquement ceux qui sont volumineux), la fiche RDP et la documentation complémentaire ministérielle ou interministérielle liée à l'indemnité consultée .

200042-INTERMINISTERIEL-FORFAIT TELETRAVAIL

Voici ce que je connais sur le sujet:

-  RÉFÉRENCES JURIDIQUES
-  DATE DE VALIDITÉ DE LA FICHE
-  POPULATIONS
-  CONDITIONS D'ATTRIBUTION
-  MODALITÉS DE LIQUIDATION
-  INFORMATION PAY
-  INCOMPATIBILITÉS
-  POUR EN SAVOIR PLUS

La séquence indemnitaire est structurée en 6 chapitres de la fiche RDP afin de :

- Fournir aux gestionnaires les éléments réglementaires essentiels d'une indemnité
- Faciliter la compréhension de la réglementation indemnitaire
- Favoriser la lisibilité de ces informations
- Apporter une réponse rapide aux questions des gestionnaires.

A noter que le nommage de l'indemnité est liée à l'entité. Par conséquent, pour chaque séquence, vous aurez le nommage de la séquence de l'indemnité comme suit :

code BJ (+ déclinaison, pour certaines séquences) - libellé court
entité - libellé bulletin PAY

Exemple : 201491 INTER Prime de restructuration

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

LES DIFFÉRENTS MODES DE RECHERCHE

Pour consulter le volet indemnitaire du chatbot, il n'est pas nécessaire de changer la population au niveau du filtre

1 - La saisie manuelle dans le moteur de recherche :

La saisie fonctionne par reconnaissance du code BJ de l'indemnité. (Les mots du titre de l'indemnité sont aussi des mots clés, toutefois, ce critère de recherche doit être enrichi et complété pour affiner la recherche).

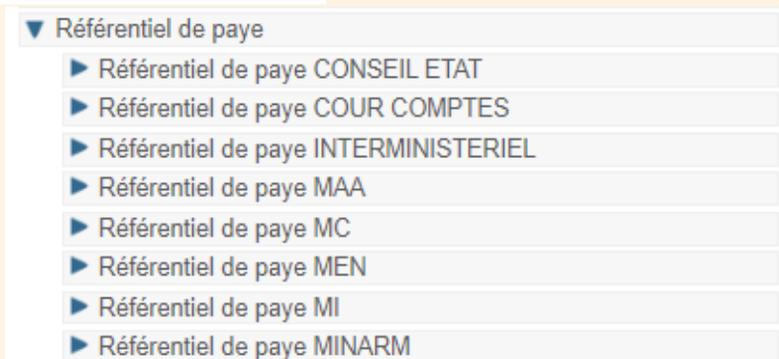
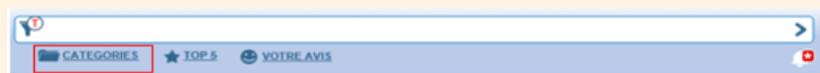
Exemple : saisie du code BJ 200362, le chatbot propose deux séquences, l'une relative au ministère de la culture, l'autre relative à la cour des comptes.



2 - Le bouton « Catégories » :

En cliquant sur le bouton « Catégories », l'utilisateur aura accès à un arbre de choix où les fiches indemnitaires sont classées et circonscrites par périmètre de l'entité selon l'arborescence suivante:

- Référentiel de paye
 - Référentiel de Paye par entité
 - Séquence indemnitaire



LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE PAYE

Informations génériques pour les séquences du volet indemnitaire. Les séquences apparaissent avec la structure, les titres et sous-titres suivants :

- Références juridiques (Elles figurent via des liens interactifs permettant l'accès à Légifrance).

- Date de validité de la fiche (dans le Chatbot, la date de la dernière évolution réglementaire est égale à la date de début de validité de la version de la fiche)

- Populations (seules les populations concernées sont affichées dans le tableau : éligibles/exclues)

- Conditions d'attribution (si aucune condition alors il sera inscrit « Néant »)

- Modalités de liquidation (décrit la liquidation et le plancher/plafond;

A noter : description d'une modalité ou de plusieurs modalités successives selon l'indemnité décrite.

Point d'attention :

Dans modalité de liquidation, la séquence peut présenter un tableau barème ou un lien hypertexte vers le barème disponible sur PISSARHO (lorsque celui-ci est trop volumineux pour la séquence => Exemple : 201469 CE).

200113-INTERMINISTRIEL-IND. DIFFICULTES ADMINIS.

Voici ce que je connais sur le sujet.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Décret 50-233
Décret 46-2020
Circulaire 3-38

DATE DE VALIDITÉ DE LA FICHE

01/09/2017

POPULATIONS

Éligibles	Exclues
Titulaire ou magistrat Militaire Contractuel Stagiaire ou auditeur ou élève Ouvrier d'état	

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

LIÉES AUX CORPS, GRADES, EMPLOIS FONCTIONNELS : Néant

LIÉES AU POSTE OU A L'AFFECTATION (géo ou adm) :
Être en service dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin ou de la Moselle.

LIÉES AUX FONCTIONS, SUJETIONS, ACTIVITÉS OU VACATIONS : Néant

AUTRES :
Seuls les fonctionnaires et les agents civils de l'état affectés bénéficient de cette indemnité.

EXCLUSIONS :
Les fonctionnaires qui sont envoyés en mission ou en déplacement dans le Haut Rhin, le Bas Rhin ou la Moselle ne peuvent y prétendre.

MODALITÉS DE LIQUIDATION

Montant annuel :

Au dessous de l'indice brut 370 (ou l'indice Nouveau Majoré < 341) : anciens francs 14400 soit 21.95 €
Pour un indice brut compris 370 et 950 (ou l'N.M entre 342 et 770) : anciens francs 18000 soit 27.44 €
Au delà de l'indice 950 brut (ou l'N.M indice > 770) : anciens francs 24000 soit 36.59 €

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE PAYE

Plancher / Plafond - Autres contrôles (mentionne les informations lorsqu'il y a des planchers et/ou plafond).

- Informations PAY : (le mouvement 22, 05 et 20 est décrit en fonction de l'indemnité sous forme de tableau).

- Incompatibilités : (plusieurs possibilités d'affichage en fonction de l'indemnité) :

- un tableau des incompatibilités entre plusieurs indemnités peut être affiché avec ou sans commentaire en complément d'information.

- seul un commentaire peut être affiché.

- « néant » est affiché en l'absence d'incompatibilités.

A la fin de chaque séquence, la rubrique : « POUR EN SAVOIR PLUS », vous permettra d'accéder directement, grâce au lien hypertexte, à chaque document relatif à l'indemnité consultée (disponible sur l'espace documentaire PISSARHO/RDP).

En fonction de l'indemnité décrite, plusieurs liens peuvent être disponibles.

En effet, outre le lien vers la fiche RDP, vous pouvez disposer de liens vers des documents complémentaires associés à l'indemnité (barème, annexe, guide, ...).

A noter que cette rubrique pourra être enrichie très prochainement de votre documentation ministérielle et/ou interministérielle.

Suite de la séquence

- 200113-INTERMINISTERIEL-IND. DIFFICULTES ADMINIS.

PLANCHER/PLAFOND/AUTRES CONTROLES
Pas de contrôle

INFORMATION PAY
Mouvement 02
Zone CDOM (position 53 bande GEST) : code 1

INCOMPATIBILITÉS

Code BJ	Libellé BJ	Code	Libellé	Type	N°texte	NOR
201793	I.F.S.E.	INTER	INTERMINISTERIEL	Décret	2014-513	RFFF1328976D

Cette indemnité est incompatible avec les indemnités 201794 (COMPLEMENT INDEMNITAIRE) et 201829 (GARANTIE INDEMNITAIRE) au même titre que 201793 (I.F.S.E.)

POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter la fiche 200113 INTER IND. DIFFICULTES ADMINIS. v1

LES NOTIFICATIONS

OÙ TROUVER LES NOTIFICATIONS ?

Dans le chatbot, les notifications sont matérialisées par une icône représentant une cloche  .

Cette icône se trouve en permanence sur l'écran de consultation du chatbot, en bas à droite. Elle est parfois visible au niveau du bouton d'appel.

- Quand l'ensemble des notifications n'a pas encore été consulté par l'utilisateur, l'icône de notification est présente au niveau du bouton d'appel.

- Quand une nouvelle notification est publiée ou une notification existante est mise à jour, l'icône de notification figure au niveau du bouton d'appel et un astérisque rouge apparaît en plus.

COMMENT LES CONSULTER ?

Depuis le bouton d'appel, il suffit de cliquer sur l'icône "cloche", vous arrivez alors directement sur la liste des notifications sans avoir besoin de choisir un filtre de populations.



Depuis l'écran de consultation du chatbot, il suffit de cliquer sur l'icône "cloche" pour parvenir directement sur la liste des notifications. Il suffit ensuite de choisir une notification pour lire son contenu.

COMMENT LES IDENTIFIER ?

Vous pouvez rapidement repérer les nouvelles notifications. Leur libellé est encadré par des ***.

Certaines notifications sont permanentes comme "Mes dernières connaissances" tandis que d'autres concernent l'actualité.

- *** Nouveauté *** Mes dernières connaissances RH
- *** Nouveauté*** Mes dernières connaissances indemnitaires
- *** Nouveauté *** Publication de la newsletter de septembre
- *** Actualité réglementaire *** Extension de la retraite progressive aux fonctionnaires
- Calendrier de mes prochaines mises à jour
- Testez vos connaissances RH et paye en répondant à mes QCM

LA DOCUMENTATION

Le chatbot met aussi à disposition de la documentation ministérielle comme les modes opératoires de votre SIRH. Cette documentation se trouve au niveau des règles de gestion.



Mais le chatbot met également à disposition des guides et outils RH et paye de référence produits par le CISRH et validés par la DGAFP et DGFIP.

Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de :

- saisir par exemple les mots clés "guide CISRH" ou "outil CISRH",
ou
- naviguer dans les Catégories du chatbot en sélectionnant la catégorie [Autres domaines], puis [Guides et outils RH et paye (CISRH)].

Extrait des guides et outils présents :

▼ Guides et outils RH et paye (CISRH)
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur l'avancement d'échelon
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur l'avancement de grade
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur l'indemnité de départ volontaire
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur l'indemnité de licenciement (contractuel)
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC)
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur la rémunération hors échelle
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur le congé bonifié
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur le supplément familial de traitement (SFT)
• Guides RH et paye (CISRH) : Guide sur les états liquidatifs
• Outils RH et paye (CISRH) : Calculateur SFT
• Outils RH et paye (CISRH) : Calculatrice d'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC)
• Outils RH et paye (CISRH) : ESTEVE (évaluation professionnelle)
• Outils RH et paye (CISRH) : Simulateur du profil cotisant

LES QCM

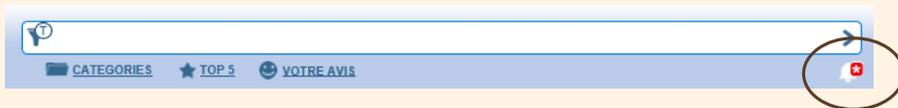
COMMENT TESTER VOS CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES ?

Rien de plus simple !

Cliquez sur l'icône notification directement depuis le bouton d'appel du Chatbot Rebecca :



ou en bas à droite pendant votre navigation :



Sélectionnez alors la rubrique "Testez vos connaissances en répondant à mes QCM !".

Il ne vous reste plus qu'à choisir le thème qui vous intéresse et "C'est parti" !

Testez vos connaissances RH et paye en répondant à mes QCM

Bonjour, si vous souhaitez tester vos connaissances réglementaires sur différentes thématiques RH et indemnitaires, répondez à ces quelques questions.

QCM domaine indemnitaire :

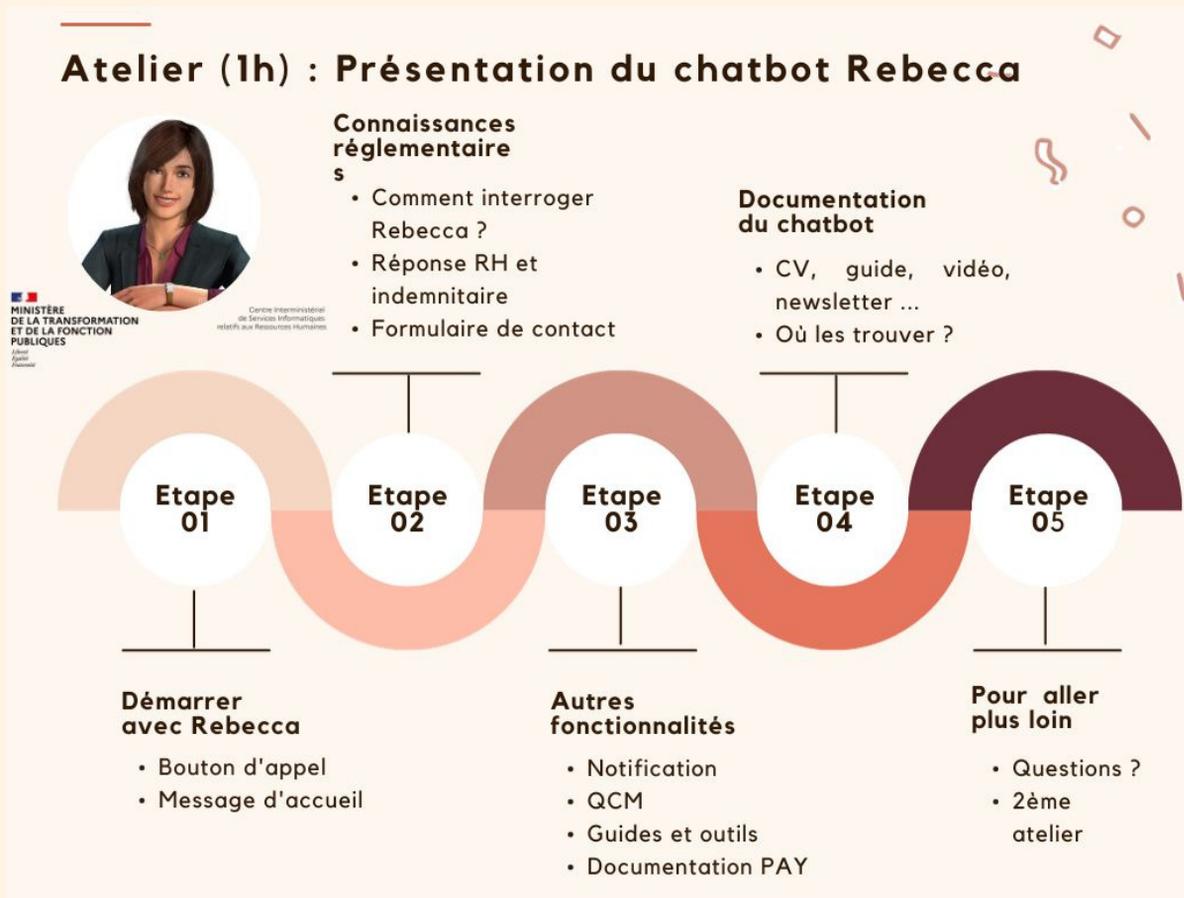
- Sur l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) :
- Niveau intermédiaire (Questions 8 à 13) : C'est parti !
- Niveau débutant (Questions 1 à 7) : C'est parti !

QCM domaine RH :

- Sur la réforme formation (Décret 2022-1043) : C'est parti !
- Sur le temps partiel thérapeutique : C'est parti !
- Sur les congés liés à la parentalité : C'est parti !
- Sur le temps partiel : C'est parti !
- Sur le congé maladie ordinaire : C'est parti !
- Sur le congé pour invalidité temporaire au service (CITIS) : C'est parti !
- Sur le contrat de projet : C'est parti !

POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous le souhaitez, le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels RH interministériels (BARRI) du CISIRH propose aux structures partenaires d'accompagner leurs gestionnaires RH et paye dans la prise en main du chatbot Rebecca grâce à un atelier de présentation d'1 heure (atelier en présentiel ou en visioconférence) par l'équipe en charge de cet outil.



Si votre structure est intéressée, n'hésitez pas à nous adresser un message à l'adresse suivante :



CHATBOT.CISIRH@FINANCES.GOUV.FR



Pour une utilisation éco-responsable de ce guide d'utilisation : n'imprimer ce document qu'en cas de strict nécessité.